



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Entrisme islamiste au collège Jean Bertin dans l'Yonne

Question écrite n° 16942

Texte de la question

M. Julien Odoul alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les graves événements survenus au collège Jean Bertin de Saint-Georges-sur-Baulche, près d'Auxerre dans le département de l'Yonne. En effet, le principal du collège a été sommé de présenter « ses excuses » par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour avoir légitimement demandé à trois femmes de retirer leur voile islamique au sein de son établissement. Au moment où le proviseur du lycée Maurice Ravel à Paris est menacé de mort et a démissionné pour des « raisons de sécurité » après avoir demandé, lui aussi, à une élève de retirer son voile islamique, un autre chef d'établissement est confronté à l'entrisme islamiste et à la politique du « pas de vague » de sa hiérarchie. Le 22 mars 2024, trois femmes voilées de l'association « l'Olivier » se sont rendues au collège Jean Bertin pour présenter leurs actions à l'occasion d'une journée portes-ouvertes. Interpellées légitimement par le principal qui leur demande de retirer leur voile, deux d'entre elles ont catégoriquement refusé et ont donc été invitées à quitter l'établissement. L'issue de cet événement est la dramatique répétition d'une soumission devenue automatique et la confirmation que le « pas de vague » entretenu par les gouvernements successifs a de beaux jours devant lui. En effet, au lieu de conforter l'autorité du principal, l'inspection académique, par la voix de son directeur, a sommé le chef d'établissement de présenter des excuses aux provocatrices voilées et à l'association. Il est important de rappeler qu'un chef d'établissement représente l'État et qu'il dispose des pouvoirs de police dans l'enceinte scolaire et sur le temps scolaire. Il agit en connaissance de cause. Compte tenu du contexte, il était en droit de défendre le principe de laïcité. Les « excuses » demandées par la hiérarchie sont inadmissibles et illustrent la reculade d'une République qui a renoncé à revendiquer ses valeurs. Alors que les atteintes à la laïcité à l'école ont bondi de plus de 75 % entre septembre et octobre 2023, alors que les professeurs subissent les pressions, les intimidations, les menaces de morts liées aux assauts d'un islam politique et identitaire de plus en plus décomplexé, il est urgent de renforcer la loi de la République afin de préserver ses serviteurs en première ligne. Depuis l'attentat contre Samuel Paty en 2020 jusqu'à l'assassinat de Dominique Bernard le 13 octobre 2023, rien n'a été fait ou presque pour endiguer l'avancée de l'idéologie islamiste. Force est de constater que l'interdiction de l'abaya, proposition du Rassemblement National reprise opportunément par l'actuel Premier ministre, ne suffit pas et qu'il convient d'envisager un plan global sérieux pour expulser durablement et efficacement les islamistes du cadre scolaire. Ainsi, il demande à Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse si elle compte sanctionner le directeur académique pour cette faute grave et si elle va apporter son soutien au principal du collège Jean Bertin, comme le recteur l'a fait naturellement.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16942

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2715

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)